

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 24 Septembre 2014

17 - COMMUNICATION

17.4 - Partenariat et convention n° 2014-883 entre Tisséo-SMTC et la Communauté Urbaine Toulouse Métropole organisatrice du festival « La Novela »

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre septembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, MME MARTI, MM. RAYNAL, TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET, LAGLEIZE, MOUDENC.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO, LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU, LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Monsieur le Président expose que, dans le cadre du festival La Novela, il a été convenu d'établir un partenariat entre La Communauté Urbaine Toulouse Métropole et Tisséo-SMTC. A cet effet, une convention définira les engagements de chaque partie.

ENGAGEMENT DE TISSEO-SMTC

Tisséo-SMTC souhaite faciliter le déplacement des élèves des établissements de Toulouse Métropole vers les lieux des événements. Dans ce cadre, Tisséo-SMTC s'engage à assurer la mise à disposition de :

- 300 titres de transport aller/retour (valeur commerciale unitaire : 3.10€ TTC)
- 800 titres tribus (valeur commerciale unitaire : 5.50€ TTC)

Non recette : 5 330 € TTC

Tisséo-SMTC par ailleurs, autorisera la diffusion d'une annonce sonore sur son réseau dans les stations de métro des lignes A et B.

ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE TOULOUSE METROPOLE

En contrepartie de l'apport de Tisséo-SMTC, Toulouse Métropole s'engage à :

- Assurer la réalisation du spot audio (par le prestataire de son choix) et la prise en charge des frais liés à la duplication du message,
- Émettre le logo de Tisséo-SMTC sur l'ensemble des documents de communication de manifestation,
- Mettre à disposition de Tisséo-SMTC une page dans le programme de La Novela.

* *
*

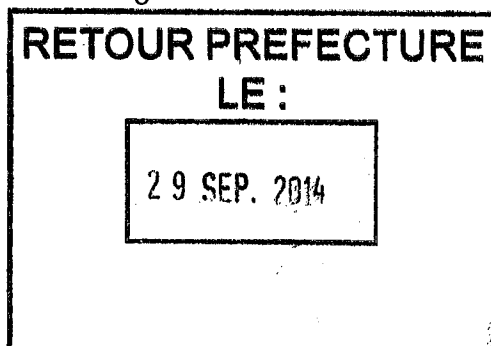
Le Comité Syndical :

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec la Communauté Urbaine Toulouse Métropole.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer la convention avec la Communauté Urbaine Toulouse Métropole.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE TISSEO-SMTC ET TOULOUSE METROPOLE**

n° 2014-883

ENTRE

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, sis 7, Esplanade Compans Caffarelli, BP 11120, 31011 TOULOUSE cedex 6, et représenté par son Président, M. Jean-Michel LATTES, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu de la délibération n° D-2014-09.24.17.4,

Ci-après dénommé « **Tisséo-SMTC** »

ET

La Communauté Urbaine Toulouse Métropole, 6 Rue René Leduc, 31 505 Toulouse, représentée par son Vice-Président Claude RAYNAL,

Ci-après dénommée « **Toulouse Métropole** »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

ARTICLE 1 - Cadre Général

Dans le cadre du festival La Novela fête connaissance !, il a été convenu d'établir un partenariat entre Toulouse Métropole et Tisséo-SMTC.

La manifestation se compose de plus de trois cents événements (ouverts à tous et entièrement gratuits) et se déroulera dans plusieurs lieux de la métropole desservis par les transports en commun métro, tram, bus Tisséo.

ARTICLE 2 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les actions mises en place par Toulouse Métropole. Elle définit également la participation financière de Tisséo- SMTC.

ACTIONS ENVISAGÉES

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE TISSEO-SMTC

Mise à disposition de titres de transport

Tisséo-SMTC souhaite faciliter le déplacement des élèves des établissements de Toulouse Métropole vers les lieux des événements. Dans ce cadre, Tisséo-SMTC s'engage à assurer la mise à disposition de :

- 300 titres de transport aller/retour (valeur commerciale unitaire : 3.10€ TTC)
- 800 titres tribus (valeur commerciale unitaire : 5.50 €TTC)

Non recette : 5 330 € TTC

Diffusion d'annonce sonore

Tisséo-SMTC autorisera la diffusion d'une annonce sonore sur son réseau dans les stations de métro des lignes A et B.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DE TOULOUSE METROPOLE

En contrepartie de l'apport de Tisséo-SMTC, Toulouse Métropole s'engage à :

- assurer la réalisation du spot audio (par le prestataire de son choix) et la prise en charge des frais liés à la duplication du message (auprès de notre société prestataire MIDISCOM.
- Émettre le logo de Tisséo-SMTC sur l'ensemble des documents de communication de manifestation,
- Mettre à disposition de Tisséo-SMTC une page dans le programme de La Novela.

ARTICLE 5 – Durée

La présente convention est consentie et acceptée pour la réalisation de la Novela ; elle prendra effet à compter de sa signature par le dernier signataire et prendra fin au plus tard le 19 octobre 2014 23h59.

ARTICLE 6 – Résiliation de la Convention

Cette convention pourra être dénoncée de plein droit par les parties en cas de non-respect par l'une ou l'autre des obligations contractées au titre des présentes. Les parties conviennent d'épuiser les voies amiables avant de s'en remettre aux tribunaux. Seuls les tribunaux de Toulouse seront compétents

Fait à Toulouse, en quatre exemplaires, le

Pour Tisséo-SMTC,
Le Président,

Le Président de la Communauté Urbaine
Toulouse Métropole,

Par délégation, le Vice-Président,

Jean-Michel LATTES

Claude RAYNAL